



RÉPONDRE AU MAL-ÊTRE DES ADOLESCENTS

LES POINTS D'ACCUEIL JEUNES : ÉCOUTE ET MISE EN RÉSEAU

Deux communes de l'agglomération lyonnaise, Bron et Rillieux-la-Pape ont été choisies pour expérimenter d'avril 1997 à juin 1999 les points d'accueil jeunes (PAJ) (1). Chaque PAJ s'est adapté au contexte local en matière de prévention du mal-être (intervenants, partenaires potentiels, difficultés locales...). Ils conservent cependant de nombreux points communs tant sur leur rôle que sur leur positionnement vis-à-vis de l'environnement. Échanges avec Magali Garcia (PAJ de Rillieux), Alain Favre et Camille Costil (PAJ de Bron) et Florence Delorme (chargée de la coordination) lors de réunions du collectif des animateurs de prévention de la délinquance du Rhône au CR•DSU en 1998.

Rechercher un positionnement pertinent dans un réseau.

Le principe du point d'accueil jeunes repose sur une connaissance fine des quartiers concernés, des partenaires et du contexte local. Quelques mois ont donc été nécessaires à chaque intervenant pour prendre contact avec les professionnels locaux, institutions et acteurs de terrain. Cette phase amont a permis de positionner les PAJ en cohérence avec les dispositifs existants et les intervenants dans les quartiers. Il ne s'agit pas, pour les intervenants des PAJ, de se substituer aux professionnels habituels, mais de compléter leur intervention. D'où ce choix de viser le public des 10-16 ans non « couverts » par la prévention spécialisée et les jeunes peu ou pas connus des professionnels.

La première phase s'est également appuyée sur des rencontres collectives avec des groupes déjà constitués de parents ou de jeunes, en relation avec des partenaires locaux. Le travail de repérage, d'inscription dans les réseaux et de communication a permis de faire connaître le dispositif et d'instaurer la confiance envers les intervenants du nouveau dispositif.

Accueillir et mettre en relation

La mission des PAJ se situe dans la primo-prévention : accueil et écoute des jeunes, des parents et des professionnels ; prévention des passages à l'acte, de la marginalisation, médiation familiale. Les professionnels la déclinent différemment selon les « publics ».

Les parents. Il s'agit d'informer, de débattre de sujets concernant les enfants et les jeunes, de repérer les intervenants et les lieux pouvant les aider. C'est en même temps un moyen pour les parents de déposer leurs difficultés.

Les professionnels. Lors de rencontres du groupe de suivi local, au sein de leurs structures ou lors d'actions de formation, les intervenants des PAJ présentent, à partir de situations concrètes, qui fait quoi sur le territoire et vers qui se tourner en cas de nécessité ; ces éléments semblent en effet méconnus de certains intervenants de terrain. Des relations plus ou moins formelles sont établies avec certains professionnels (assistantes sociales scolaires notamment) pour diffuser l'information sur les PAJ ou réfléchir collectivement à des propositions de réponse à apporter aux jeunes.

Les jeunes. Des rencontres collectives ou individuelles au PAJ ou lors de permanences dans les écoles permettent aux intervenants d'écouter leurs questions, leurs problèmes et de trouver les structures adaptées pour les aider à y répondre. Cela implique une connaissance fine du réseau qui a déjà été mobilisé autour du jeune.

Il s'agit globalement de « *recréer du lien entre les jeunes (et même les familles) et les différents systèmes de droit commun* », de les mettre en relation. La prévention auprès des jeunes ne suffisant plus, les PAJ étendent leurs actions à la « primo-prévention » en collaboration avec les écoles primaires.

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive



Des caractéristiques qui font parfois défaut aux autres acteurs.

La richesse des PAJ tient à plusieurs facteurs :

- leur **position d' « entre-deux »**, d'extérieur aux structures habituelles de prévention, d'animation, d'éducation (permanences dans l'école sans être rattaché à l'institution scolaire, local dans le quartier indépendant de tout équipement social) ;
- la **disponibilité de leurs intervenants** pour remplir ces fonctions d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des jeunes et de leurs familles, de médiation et d'orientation vers les autres intervenants locaux ;
- leur **positionnement en amont**, et pas seulement sur la résolution des conflits ou dans le « faire ».

Ce sont ces mêmes caractéristiques qui font le plus souvent défaut aux autres professionnels de terrain. Ces derniers sont parfois amenés à ne plus exercer les fonctions d'écoute et d'orientation des jeunes, pourtant parties prenantes de leur mission (abandon du fait d'une surcharge de travail et/ou d'un manque de « compétence et de connaissance » ?).

Les PAJ se positionnent sur des publics non « touchés » par la prévention spécialisée et sur des fonctions non remplies par les intervenants habituels. Leur démarche partenariale leur permet

de construire des réponses collectives et adaptées aux questions ou difficultés posées par des jeunes et des enfants.

De ce fait, ils semblent éviter les effets de concurrence avec les autres intervenants et jouer en complémentarité et mise en cohérence. Cela implique au préalable un important travail de compréhension du contexte local avec les professionnels puis d'écoute et de médiation avec les jeunes. Cela nécessite aussi de construire des interventions au plus près des besoins des jeunes.

Le dispositif expérimental point d'accueil jeunes ne met-il pas à jour la nécessité de dégager du temps - et de la formation - aux professionnels de terrain (notamment les animateurs) pour qu'ils reviennent sur des missions qui étaient les leurs ? Au-delà de l'expérimentation, les acteurs locaux se donneront-ils les moyens de permettre à ce travail de mise en réseau de continuer d'exister ?

(1) Ministère du travail et des affaires sociales, circulaire n° 96/378 relative à la mise en place de points d'accueil pour les jeunes âgés de 10 à 25 ans, juin 1996.

Mots clés : accueil, adolescent, jeune, relation adulte enfant, médiation familiale, prévention de la délinquance, école

Rédacteurs : Françoise MALBOSC, CR•DSU et Fanny DOUHARD, ASDIC, 1998/04

Producteur : CR•DSU - 4 rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon cédex 08 - Tél. : 00 (33) (0)4 78 77 01 43
Fax : 00 (33) (0)4 78 77 51 79

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive

CENTRE DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL & URBAIN
4, rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon Cédex 08 - Tél. 04 78 77 01 43 Fax. 04 78 77 51 79 - crdsu@crdsu.org

SIRET 415 021 377 000 15 - APE 913E